

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DGRI 70 DPE Convention avec la Ville-Province de Kinshasa pour un appui technique dans la gestion des déchets ménagers.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1, L1115-1-1 et L.2512-11,

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris demande l'autorisation de signer la convention avec la Ville-Province de Kinshasa pour un appui technique dans la gestion des déchets ménagers ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Mme La Maire de Paris est autorisée à signer avec la Ville-Province de Kinshasa, l'accord de partenariat, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : Les dépenses seront imputées sur les budgets 2020 et 2021 du dispositif « 1% Déchets », sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO